

Direction de l'Education et de l'Enfance

TEL : 01.45.92.76.32
FAX : 01.45.92.54.62
ACCUEIL USAGERS
EC/SC/PR

Madame [REDACTED]
421, la Closerie du Mont d'Est
Noisy Résidence
93160 NOISY-LE-GRAND

Objet : Dérégation refusée

Noisy-le-Grand, le 03 septembre 2008

Madame,

En réponse à votre courrier du 19 août 2008 concernant votre demande de dérogation de calcul de quotient ainsi que la fréquentation à la restauration scolaire pour votre enfant [REDACTED], je suis au regret de vous informer que je ne suis pas en mesure de vous accorder une réponse favorable.

En effet, vous êtes hébergés à l'hôtel Noisy Résidence, par conséquent le quotient familial appliqué dans cette situation est un tarif maximum.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Emmanuel CONSTANT
Vice-Président du Conseil Général
djoint au Maire délégué à l'Education